BULAC

[도서관] [शिक्षक] [ဘာသာစကား] [ሥልጣኔ]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/2025/33

Téléphone
0181691811

Rédigé par
Juliette Pinçon

Courriel
direction@bulac.fr

Date
3 juin 2025

COMPTE RENDU

Réunion du 12 novembre 2024
Conseil scientifique de la BULAC

Version
approuvée par le conseil du 3 juin 2025

Participants présents

Conseillers

Marc Aymes
Damien Chatagnon
Françoise Delvoye
Sylvie Denoix
Marc Gilbert
Zhe Ji
Luisa Mora Villarejo
Pollet Samvelian
Wolfang Schmitt-Garibian
Rima Sleiman

Membres de droit

Marie-Lise Tsagouria

Invités

Pauline Belvèze
Florence Chapuis
Paul Cormier
Anne-Sophie Gallo
Benjamin Guichard
Charles-Henri Peretti
Tristan Pertegal
Juliette Pinçon

Participants excusés

Conseillers

Sandra Aube
Olivier de Bernon
Dmitry Bondarev (procuration à Sylvie Denoix)
Yannick Bruneton (procuration à Zhe Ji)
Françoise Daucé (procuration à Marc Aymes)
Emmanuel Francis
Anne Madelain
Anaïs Wion
Jianlin Christina Wu

Membres de droit

Françoise Moulin Civil

Invités

Prochaine réunion le
3 juin 2025 à 9h30

Lieu et Adresse
BULAC, salle du conseil

Ordre du jour proposé

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2024
2. INFORMATIONS DIVERSES
3. FORMATION POUR LES CHERCHEURS : ÉTAT DE L'OFFRE (POUR AVIS)
4. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES USAGES DES RESSOURCES NUMÉRIQUES DE LA BULAC (POUR INFORMATION)
5. POINT D'ORIENTATION POUR LA CLASSIFICATION EN LIBRE-ACCÈS DES LITTÉRATURES EN LANGUES MINORITAIRES (POUR AVIS)
6. MISE À JOUR DE LA PROCÉDURE DE DÉPÔT DES THÈSES SOUTENUES À L'INALCO (POUR AVIS)
7. PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE 2024-2025 : BILAN ET PERSPECTIVES

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATIONS DIVERSES

Marie-Lise Tsagouria propose un point d'étape sur la reconduction du GIP BULAC et les perspectives budgétaires. En cette période de préparation budgétaire, le ministère chargé du budget compétent pour contresigner l'arrêté d'approbation de la prorogation du GIP BULAC s'est interrogé le 8 novembre 2024 sur le niveau de trésorerie du GIP, qu'il estime trop élevé. En retour, une note de la Direction de la BULAC apportant des éléments de réponse circonstanciés a été envoyée ce 12 novembre 2024. Cette note décrit le contexte budgétaire de la période 2022-2024, détaille les projets d'investissement indispensables au fonctionnement de la BULAC (renouvellement de l'ensemble des infrastructures informatiques, tiers-lieu de la Pointe Cantagrel) et dresse les perspectives budgétaires 2025 et au-delà (remontée progressive du budget d'acquisition documentaire, reprise du rythme de recrutement de spécialistes de langues pour les fonds à entretien non-permanent, reste à payer des marchés de renouvellement des infrastructures informatiques, reprogrammation de l'opération Pointe Cantagrel).

Marie-Lise Tsagouria met ensuite en lumière deux indicateurs témoignant de la dynamique de l'accueil des publics en salle de lecture et à distance : elle souligne tant la reprise à la hausse de la fréquentation, qui retrouve un niveau proche de l'avant-Covid, que de la consultation des collections. En réponse à une question de Sylvie Denoix, Marie-Lise Tsagouria estime avoir le sentiment que les besoins du public en matière de documentation électronique sont satisfaits. Elle encourage toutefois les membres du conseil à ne pas hésiter à signaler d'éventuels besoins.

Benjamin Guichard présente un point d'information sur les partenariats scientifiques. La BULAC a été invitée à adhérer aux 3 GIS aréaux (Asie, Études africaines, Moyen-Orient et mondes musulmans). Cette initiative se fonde sur les liens étroits entretenus avec les GIS depuis leur création. En tant que membre, l'établissement pourra participer aux comités directeurs et aux conseils scientifiques des GIS.

La BULAC a apporté son soutien au projet DECRIPT (*Dispositif d'Étude des Crises et des Récits cIvilisationnels par la Pluridisciplinarité et le Terrain*), porté par l'Inalco et un réseau de partenaires dans le cadre de l'AMI SHS (Appel à Manifestation d'intérêt « Programmes de recherche en sciences humaines et sociales ». Par ailleurs, la BULAC a été sollicitée pour participer au projet CoDataSorb, dispositif d'accompagnement à la gestion des données de recherche, porté par les universités Sorbonne Nouvelle, Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Inalco dans le cadre de Sorbonne Alliance. Ce projet s'inscrit dans le dispositif de labellisation d'ateliers de la donnée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Un projet porté par la BULAC avec l'IRHT et l'Institut de France, piloté par Augustin Jomier (maître de conférences en histoire du Maghreb à l'Inalco) est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt 2024 de l'Equipex Biblissima+. Il permettra la numérisation de deux importants corpus de manuscrits maghrébins, conservés au musée Condé de Chantilly et à la BULAC, la bibliothèque de la smala d'Abd-el Kader et celle du cheikh El-Haddad (Muhand Amezyan Aheddad). Ces deux corpus font par ailleurs l'objet de revendications par le gouvernement algérien dans le cadre des demandes de restitution de collections issues des spoliations coloniales. Enfin, l'opération de numérisation sur fonds propres 2024 a permis d'achever la mise en ligne du corpus de manuscrits persans. En 2025, la numérisation sur fonds propres permettra soit de poursuivre le traitement du fonds de manuscrits arabes, soit de traiter de façon prioritaire un don d'archives et d'ouvrages anciens vietnamiens, actuellement à l'étude.

3. FORMATION POUR LES CHERCHEURS : ÉTAT DE L'OFFRE

Pauline Belvèze, chef de l'équipe Formation, présente le bilan de l'évolution de l'offre de formation des chercheurs depuis juin 2023, date du dernier état des lieux en conseil scientifique. Les orientations suivantes avaient été préconisées : développer les formations aux outils d'Huma-Num ;

renforcer la formation aux ressources spécialisées par domaine aréal ; mettre en place une formation sur la publication académique en SHS ainsi qu'aux enjeux éthiques et juridiques d'une recherche internationale.

Elle revient sur les actions menées : des formations sur mesure (domaines géolinguistiques arabe, chinois, Afrique subsaharienne, russe, persan), des formations dans le domaine de la publication et de l'intégrité scientifique. Elle récapitule l'offre de formation existante, dont le catalogue est structuré en grandes thématiques, adossées au étapes du travail scientifique et du cycle de traitement des données : rechercher et collecter, traiter et organiser, valoriser et publier, éthique et intégrité scientifique, formations sur mesure.

Elle dresse le bilan quantitatif de l'année 2023-2024 : 1 102 personnes formées, dont 1 039 issues d'établissements du GIP BULAC (à noter : sont comptabilisés les émargements et non les personnes individuelles, qui suivent souvent plusieurs formations).

Elle évoque la difficulté à toucher le public des chercheurs (à partir du post-doctorat), à trouver des relais d'information et de communication sur l'offre de formation et d'accompagnement de la BULAC.

Elle propose enfin des pistes d'action : une meilleure distinction entre l'offre de celle des partenaires en valorisant la spécificité et les domaines de spécialisation de la BULAC, un partage de compétences au sein de la BULAC et au-delà pour construire l'offre, la formulation d'ambitions claires dans la Feuille de route pour la science ouverte et travail sur le calendrier de mise en œuvre, un travail en réseau avec les établissements du GIP et au-delà, une valorisation renforcée de l'offre de formation.

Sylvie Denoix s'interroge sur la raison pour laquelle l'équipe Formation de la BULAC rencontre des difficultés à toucher les chercheurs. Pauline Belvèze souligne le manque de temps des chercheurs, débordés par de multiples autres tâches et noyés dans un flot d'emails. L'équipe essaie d'être présente dans les instances mais est rarement invitée à participer à leurs réunions. Pollet Samvelian se demande si la moindre demande de formations par le public de chercheurs, par rapport au public des doctorants, n'est pas liée au fait qu'une partie de l'offre de formation est déjà proposée par d'autres institutions (par exemple, le CNRS propose certaines formations offertes par la BULAC). Pauline Belvèze abonde dans le sens de cette remarque, ayant conscience qu'il ne faut pas doubler l'offre déjà existante.

Marc Gilbert partage une expérience de la bibliothèque de l'université de Leyde, qui a organisé l'été dernier un atelier de 4 jours sur les humanités numériques dans les domaines Chine, Corée, Japon, ayant rencontré un grand succès auprès des enseignants-chercheurs. La bibliothèque avait invité deux universitaires américains spécialistes des humanités numériques qui ont couvert différents sujets : reconnaissance automatique de textes, text and data mining, géolocalisation, intelligence artificielle… Le recours à l'intelligence artificielle pour créer des codes a été examiné ; cela permet une montée en compétences et autonomie des chercheurs. Marc Gilbert note ainsi que le caractère ciblé et pointu des propositions peut augmenter leur attractivité.

Rima Sleiman suggère de faire de la diffusion d'informations et de s'insérer dans les conseils de département, qui peuvent être demandeurs de nouveaux sujets pour les étudiants.

Pauline Belvèze complète sa présentation en apportant des précisions sur la formation au dépôt dans Nakala, entrepôt de données pour les chercheurs en SHS. Lors de cette formation, un exercice de dépôt de données de la BULAC est proposé. L'équipe a conçu un parcours fléché études aréales, projeté à partir des besoins des chercheurs. Pauline Belvèze souligne que la BULAC fait plus que former aux outils, elle dépose elle-même dans Nakala.

Sylvie Denoix suggère d'aller à la rencontre des universités de province qui sont spécialisées en études aréales (Strasbourg, Aix, Toulouse…) pour présenter l'offre de formation. Pauline Belvèze rappelle que la première cible de la BULAC est constituée du périmètre du GIP ; le périmètre au-delà du GIP est touché par le biais de la participation au consortium Huma-Num Distam (DIgital

STudies Africa, Asia, Middle East) et grâce aux contacts noués avec des chercheurs attentifs à l'offre de services de la BULAC.

Benjamin Guichard adresse ses remerciements à Pauline Belvèze pour cette présentation et pour le travail qu'elle a mené à la BULAC pendant 2 années et demi ; il annonce sa mutation à La Contemporaine au 1er décembre 2024.

4. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES USAGES DES RESSOURCES NUMÉRIQUES DE LA BULAC (POUR INFORMATION)

Charles Henri Peretti, chef de l'équipe Gestion des commandes et des entrées, et Anne-Sophie Gallo, élève conservatrice à l'Enssib, stagiaire chargée de l'évaluation des usages de la documentation en ligne de septembre à décembre 2024 à la BULAC, présentent un bilan des dépenses documentaires consacrées aux ressources numériques et de leurs usages, et dressent des perspectives de développement de l'évaluation et du signalement de ces ressources.

Charles-Henri Peretti livre un panorama de l'évolution de l'offre et des dépenses d'acquisition entre 2012 et 2023. Après une première phase de croissance (2013-2017), le budget de ressources numériques a subi une forte baisse. L'accent mis sur les acquisitions pérennes a permis de conserver une offre relativement importante, malgré les restrictions budgétaires connues en 2023-2024. Charles-Henri Peretti souligne la diminution en proportion dans le temps des ressources généralistes au profit de ressources de niche.

Il explique ensuite que le bilan des usages, s'il reste sujet à caution au vu de l'hétérogénéité des chiffres transmis par les éditeurs, donne tout de même les grandes tendances. Il présente des graphiques permettant de comparer les prêts et les communications de documents avec la consultation des ressources numériques d'une part et la fréquentation sur place et en ligne d'autre part. La courbe de la consultation des ressources en ligne de la BULAC montre la place croissante qu'elle occupe dans les pratiques documentaires des usagers de la bibliothèque.

Anne-Sophie Gallo souligne à son tour les limites des données fournies par les éditeurs, précisant que les éditeurs ne se soumettent pas toujours aux normes internationales et que la comptabilisation porte sur les requêtes réussies, sans notion précise de l'usage des ressources et sans notion d'individu distinct. Pour qualifier les usages, deux questions sont à poser : qui consulte quoi et comment ?

Une des solutions adoptées par de nombreuses bibliothèques, l'analyse des logs de connexion, avec le logiciel EZPaarse, est actuellement en test à la BULAC pour une mise en place en 2025.

Au cours de sa mission de stage, Anne-Sophie Gallo s'est efforcée de récolter des données qualitatives, *via* une enquête auprès des usagers (questionnaire en ligne et entretiens) dont les résultats sont en cours d'exploitation.

5. POINT D'ORIENTATION POUR LA CLASSIFICATION EN LIBRE-ACCÈS DES LITTÉRATURES EN LANGUES MINORITAIRES (POUR AVIS)

Dans le cadre du projet de refonte de la classification en libre-accès, Florence Chapuis, responsable du pôle Développement des collections, présente un point sur les principes de cotation des ouvrages, complémentaire au point sur les indices thématiques qui avait été présenté au CS de juin 2023.

Trois cas ont été identifiés pour lesquels les indices géolinguistiques méritent d'être harmonisés :

- le cas des littératures en situation post-coloniale ou post-impériale
- le cas des littératures diasporiques
- le cas des littératures des territoires non compacts ou des aires transfrontalières

Trois propositions sont soumises à l'avis du conseil scientifique :

- l'utilisation systématique de combinaisons entre l'indice géolinguistique et l'indice thématique pour valoriser la situation plurilingue d'un pays (1)
- la suppression de l'indice 1XS (2)
- le maintien des pratiques établies dans les autres cas (langues diasporiques, langues transversales, indices géolinguistiques transfrontaliers) (3)

Marc Gilbert demande si cette démarche se limite aux ouvrages littéraires ou englobe plus largement les sciences humaines et sociales. Il s'interroge par exemple sur la manière dont serait indexée l'œuvre d'un dissident politique chinois qui écrirait en chinois aux États-Unis.

Benjamin Guichard précise que dans les situations diasporiques, les auteurs sont rattachés à leur pays d'origine. Les publications d'un dissident chinois aux États-Unis seraient classées en 43CN (domaine chinois). Cela correspond au cas de figure n°3. Dans le cas des pays issus de l'éclatement d'empires (austro-hongrois, turc ottoman, russe et soviétique), on pourrait considérer que le choix fait pour les auteurs littéraires pourrait s'appliquer à des corpus historiques, philosophiques, politiques, afin de valoriser la pensée plurinationale et plurilingue.

Benjamin Guichard revient sur le contexte de production de cette note : partant du constat que la BULAC ne pouvait continuer à classer les minorités russophones ukrainiennes sous la cote 14RU (domaine russe), il s'agissait de corriger cette anomalie et de systématiser des pratiques pour l'ensemble des domaines. Le choix a été fait de distinguer les littératures en situations post-coloniales ou post-impériales pour fixer une chronologie et éviter de disperser les mentions des auteurs de manière anachronique, à partir d'un critère purement géographique correspondant aux frontières contemporaines. Dans le cas des situations diasporiques, il fallait éviter de rattacher les auteurs à des régions géographiques éclatées , en perdant l'approche par la langue et le pays d'origine, et plutôt opter pour une pratique d'indexation qui permette d'isoler plus facilement des corpus de l'exil.

Florence Chapuis précise qu'une réflexion est à mener sur l'indexation sujet des ouvrages littéraires, pour faciliter la constitution de corpus.

Pollet Samvelian s'interroge sur le cas d'un auteur qui aurait produit une partie de son œuvre dans son pays d'origine et une autre partie en tant qu'auteur exilé.

Florence Chapuis répond qu'une telle œuvre ne serait pas éclatée au sein de plusieurs domaines géolinguistiques, mais rassemblée physiquement sur les étagères. Le choix retenu consiste à ne pas faire apparaître le destin diasporique au niveau de l'indice. Toutefois, les écrits diasporiques pourront être signalés plus finement dans le détail de l'indexation.

Le conseil procède au vote.

- *Proposition n°1 : approuvée à l'unanimité*
- *Proposition n°2 : approuvée à l'unanimité moins une abstention*
- *Proposition n°3 : approuvée à l'unanimité*

6. MISE À JOUR DE LA PROCÉDURE DE DÉPÔT DES THÈSES SOUTENUES À L'INALCO (POUR AVIS)

Tristan Pertegal, chargé de l'appui à la recherche, explique les évolutions de la procédure de dépôt des thèses suite à la mise à jour du portail theses.fr et la mise en œuvre opérationnelle de l'intranet national des thèses au printemps 2024. Il indique qu'une vue d'ensemble de la nouvelle procédure de dépôt des thèses de la BULAC est consultable sur le site web de la BULAC.

Le 14 mars 2024, l'Abes a mis en ligne une nouvelle version du site Theses.fr, portail national des thèses : https://theses.fr. La nouveauté majeure est la mise en place d'un service d'intranet national des thèses. La consultation des thèses en accès restreint, mais qui ne sont pas

confidentielles, est désormais possible sur Theses.fr pour toute personne disposant d'un compte dans un établissement participant à la fédération d'identité Renater (les universités et établissements de l'ESR français). La BULAC encourage vivement la poursuite du dépôt papier afin que les thèses puissent être consultées sur place par tous les lecteurs de la bibliothèque et soient mises à disposition pour le prêt entre bibliothèques en dehors de la France.

Benjamin Guichard souligne l'effort mobilisé par la BULAC pour diffuser les thèses sur place auprès des lecteurs qui n'ont pas accès à l'intranet national, notamment aux chercheurs étrangers. Il rappelle que l'objectif premier reste la diffusion en ligne en accès libre d'un maximum de thèses.

Rima Sleiman note l'importance de la coordination entre la BULAC et l'École doctorale de l'Inalco. Elle émet l'hypothèse de sanctuariser un budget pour l'impression des thèses. Elle demande si la BULAC a réfléchi à un plan d'actions pour la sensibilisation des doctorants de l'Inalco.

Tristan Pertegal manifeste le souhait de rendre obligatoire pour les doctorants de l'Inalco la formation « Déposer, signaler, diffuser sa thèse ».

Zhe Ji émet une suggestion sur le formulaire d'autorisation de diffusion à faire remplir aux doctorants et pose une question sur les délais de correction post-soutenance (l'Inalco donne un délai d'un mois pour les corrections mineures et un délai de 3 mois pour des corrections plus importantes).

Tristan Pertegal prend bonne note du besoin d'adapter le formulaire pour les étudiants non-francophones et les terrains non occidentaux. Il précise que la BULAC donne 3 mois maximum aux docteurs pour renvoyer la version corrigée de leur thèse.

En réponse à une remarque de Pollet Samvelian, Benjamin Guichard souligne qu'une thèse est à la fois un document administratif et un document protégé par le droit d'auteur. L'intranet national des thèses est le reflet de cet entre-deux juridique.

Sylvie Denoix soulève que les docteurs frileux à déposer leur thèse le sont souvent par crainte de se faire piller. Or on peut leur opposer comme argument que la libre diffusion est la meilleure protection contre le plagiat : si la thèse n'est pas disponible, personne ne s'apercevra du plagiat ; si elle est diffusée, un recours est possible. Sylvie Denoix appuie la nécessité de sensibiliser et former les doctorants sur cette question.

Benjamin Guichard évoque une deuxième crainte, celle de ne pas obtenir une diffusion éditoriale. Là aussi en termes d'argument à faire valoir, on peut expliquer que la libre diffusion n'est pas contradictoire avec une publication dans une collection d'éditeur, qui constitue par ailleurs un objet différent.

Pauline Belvèze indique que ces aspects sont abordés dans la formation « Déposer, signaler, diffuser sa thèse ».

Pollet Samvelian apporte un argument complémentaire pour la libre diffusion des thèses, en particulier dans le domaine des sciences du langage, à savoir l'importance du nombre de citations de leur thèse au moment où les docteurs postulent sur des postes post-doctoraux. Si la thèse n'est pas connue, elle ne sera pas lue et pas citée.

Rima Sleiman évoque, dans des domaines comme la géopolitique, la crainte d'être exposé par rapport aux autorités dans certains pays, sous-tendue par des enjeux de protection de personne.

Tristan Pertegal rappelle que le jury de soutenance peut déclarer la thèse confidentielle.

Benjamin Guichard précise que la déclaration de confidentialité est davantage mobilisée pour des enjeux de brevétisation.

Pauline Belvèze pointe l'enjeu des méthodes d'anonymisation pour protéger les données personnelles, à renforcer dans les formations à destination des doctorants.

Paul Cormier précise que des contacts sont en cours avec l'École doctorale de l'Inalco pour la mise à jour des procédures.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

7. PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE 2024-2025 : BILAN ET PERSPECTIVES

Paul Cormier, responsable du pôle Médiation et chef de l'équipe Valorisation par intérim, rend compte de la programmation de juin à décembre 2024 et présente les projets et pistes de travail pour la programmation 2025.

Parmi les points saillants de la programmation, 5 expositions sont projetées (titres provisoires) : « Alexandrie cosmopolite au temps de Cavafy », « L'Islam alévi vu à travers le fonds Altan Gökalp », « Regards sur les Chepang », « India. Life around Water », partenariat avec l'École Estienne, « L'orientalisme en train de se faire : dans les archives de René Basset ». La BULAC participera pour la 9e année consécutive au festival Cinéma du réel, du 26 au 29 mars.

Paul Cormier lance un appel à suggestions pour nourrir la programmation de sélections bibliographiques thématiques présentées à l'entrée de la bibliothèque.

Sylvie Denoix clôt la séance en adressant ses félicitations aux équipes de la BULAC. Benjamin Guichard lui adresse en retour, ainsi qu'à l'ensemble des membres du conseil, les remerciements de la BULAC pour leur engagement et leur investissement.